

07 AOUT 2023 469

COMMUNE DE LE HOUGA  
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL 2023-47  
Séance du 25 Juillet 2023

**Nombre de membres :**

En exercice : 15

Présents :

13

Procurations : 2

Excusés : 0

**Date**

**convocation :**

17/07/2023

**Date**

**affichage :**

17/07/2023

Le vingt-cinq juillet 2023, à 18 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Patricia FEUILLET GALABERT, Maire

**Présents :** FEUILLET GALABERT Patricia, GAÜZERE Hervé, MANCIET Aline, MATHIEU Jean Marie, MESTRES Michèle, BIGOT Jean Jacques, DARZACQ Sandrine, DARZACQ DOAT Anne, DESJARDINS Lionel, GASPAROTTO Éric, MÉNACQ Bernard, SAINT LANNES Claude, TREMBLEY ARMENGOL Corinne

**Procuration :** Madame BARBE Guilaine à Madame FEUILLET GALABERT Patricia, Monsieur LACAMPAGNE André à Monsieur GASPAROTTO Éric.

Conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame DARZACQ Sandrine a été désignée secrétaire de séance.

**Objet : Achat foncier**

Madame le Maire informe l'assemblée de la vente d'un terrain avec un hangar, appartenant à Monsieur LANUSSE Philippe, cadastré AB 29 situé Route de Toujouse. Elle propose d'acquérir ce terrain en prévision d'y installer les ateliers communaux et d'étudier un projet de construction d'un hangar avec panneaux photovoltaïques. Elle précise que le prix de vente de ce terrain s'élève à 40 000 €.

**Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité décide :**

**De faire l'acquisition des parcelles AB 29 d'une superficie de 2 645 m<sup>2</sup> pour un montant total de 40 000 €, appartenant à Monsieur LANUSSE Philippe,**

- **D'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette acquisition,**
- **De confier la rédaction de l'acte à Maître AUDHUY – Perspectives Notaires –**



Pour extrait certifié conforme  
Fait et délibéré, les jours, mois et an  
susdits

Le Maire,  
Patricia FEUILLET GALABERT

